

Référentiel de certification

Titre de "Technicien.ne Lumière"

Année 2021

Tables des matières

Bloc de compétences N°1 – Technicien.ne Lumière	3
Bloc de compétences N°2 – Technicien.ne Lumière	6
Bloc de compétences N°3 – Technicien.ne Lumière	9
Bloc de compétences N°4 – Technicien.ne Lumière	13
Bloc de compétences N°5 – Technicien.ne Lumière	16
Bloc de compétences N°6 – Technicien.ne Lumière	18

Bloc de compétences N°1 – Technicien.ne Lumière

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Bloc N°1 - Analyser une demande d'éclairage en fonction des documents techniques fournis			
<p>BCP1-A1 Etudier les documents de la demande d'éclairage en prenant en compte les aspects techniques, contextuels et réglementaires</p>	<p>BCP1-A1-C1 - Analyser la demande d'éclairage et le synoptique en identifiant les contraintes afin de réunir l'ensemble des éléments techniques et matériels nécessaires à l'élaboration d'un dossier technique</p> <p>BCP1-A1-C2 - Repérer les contraintes techniques d'exploitation et les aspects liés à la réglementation dédiés aux activités du spectacle pour les intégrer dans l'étude de la demande</p> <p>BCP1-A1-C3 - Produire le dossier technique en intégrant les données techniques et contextuelles correspondant à l'analyse afin de répondre à la demande d'éclairage</p>	<p>Une mise en situation pratique professionnelle est reconstituée, BCP1-MSP1 Elle commune aux activités : BCP1-A1/ BCP1-A2/ BCP1-A3/ BCP1-A4 et à l'ensemble de leurs compétences.</p> <p>Une demande d'éclairage est faite par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve. Il indique également les consignes au candidat. Le document fourni au candidat est un cahier des charges intégrant une demande technique d'éclairage pour un spectacle et un dossier technique type vierge avec la liste des documents demandés (Partie analyse, partie réglementaire, listes de matériel, analyse et calculs électriques, proposition d'adaptation techniques)</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer l'analyse de la demande en intégrant les contraintes d'exploitation et rédiger un dossier technique - Faire une lecture du synoptique afin de vérifier la cohérence de l'installation et de déterminer les besoins techniques - Lister sur un document écrit les aspects dédiés à la réglementation et à la sécurité et les intégrer dans le dossier technique 	<p>Pertinence et qualité du dossier technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dossier technique est complet - Il est mis en forme selon le modèle fourni au candidat - La qualité rédactionnelle permet une lecture synthétique - Il intègre la note personnelle de contrôle du synoptique - Les besoins en matériels sont clairement identifiés et expliqués - L'identification des contraintes réglementaires liées à la sécurité sont énumérées et expliquées (zone d'exploitation, zone du public, signalétique, entrée et sortie public) <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à vérifier la cohérence de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note personnelle de contrôle (type : "Synoptique complet") est précise et complète et met en évidence la validité de la demande

<p>BCP1-A2 Elaborer les listes de matériels lumière à mettre en œuvre pour l'installation des systèmes d'éclairage</p>	<p>BCP1-A2-C1 - Déterminer les besoins techniques en termes de matériel et de câblage pour satisfaire à la mise en œuvre des systèmes d'éclairage</p> <p>BCP1-A2-C2 - Rédiger les listes de matériels en utilisant la terminologie dédiée et en justifiant les choix techniques pour compléter le dossier technique</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP1-A1, à savoir BCP1-MSP1</p> <p>Le candidat doit :</p> <p>- Compléter le dossier technique en intégrant les listes du matériel choisi pour la demande d'éclairage (Equipements, câblage, accessoires, consommables)</p> <p>Le parc de matériel lumière dont dispose le candidat est complet et ne demande aucune autre location.</p>	<p>Qualité du contenu technique du dossier technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il contient les listes de matériels d'éclairage choisi par le candidat - Les quantités de matériels sont correctes par rapport à la demande - La quantité de câbles lumière sont correctes par rapport à la demande - Les listes de matériels indiquent le type, la marque, la quantité et l'identification de chaque équipement - Les listes de câbles indiquent le type, la longueur, la quantité et l'identification de chaque câble - Les listes de matériels contiennent les accessoires et les consommables nécessaires - Les documents fournis par le candidat sont explicites et clairs dans la rédaction <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à intégrer la terminologie des genres afin de vérifier la compréhension de la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> - La terminologie du document emploie le vocabulaire des genres
<p>BCP1-A3 Elaborer un document intégrant les besoins en électricité pour la demande d'éclairage</p>	<p>BCP1-A3-C1 - Elaborer des calculs en manipulant des formules de base en électricité afin de prévoir un bilan de puissance</p> <p>BCP1-A3-C2 - Analyser et choisir les équipements électriques dédiés à la demande d'éclairage pour permettre une mise en fonctionnement des systèmes d'éclairage en toute sécurité</p> <p>BCP1-A3-C3 - Situer les risques électriques de l'installation par une prévention et une inclusion des contraintes pour garantir la sécurité des biens et des personnes</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP1-A1, à savoir BCP1-MSP1</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une analyse électrique écrite reposant sur des calculs afin d'évaluer les besoins électriques - Rédiger les documents électriques nécessaires à la demande d'éclairage (liste de matériel et calcul de puissance) 	<p>Cohérence et justesse de la partie électricité du dossier technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse électrique pour l'alimentation de l'installation est correcte en termes de besoins - Les calculs électriques sont justes et réalisés avec les formules et les grandeurs électriques - Le matériel choisi est en adéquation avec les besoins électriques en matériel - Il contient un schéma simple de branchement électrique et de répartition des différents équipements (Régie lumière, gradateur, réseau DMX, alimentation plateau ou scène) - La liste du câblage électrique sélectionné indique la longueur, les spécificités électriques et la quantité du câblage <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à élaborer une analyse électrique des besoins pour l'installation du système d'éclairage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel électrique choisi permet la connexion électrique des équipements et des systèmes d'éclairage en toute sécurité - L'analyse intègre tous les éléments techniques (Calculs, choix du matériel, démonstration de fonctionnement) dédiés aux besoins électriques de l'installation

<p>BCP1-A4 Présenter des adaptations techniques liées à la demande d'éclairage au régisseur lumière</p>	<p>BCP1-A4-C1 - Expliquer les suggestions d'adaptation techniques lumière par une proposition de compte rendu écrit afin de justifier les propositions envisagées</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP1-A1, à savoir BCP1-MSP1</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des adaptations techniques au régisseur lumière et les rédiger sur un document - Justifier ces propositions et les expliquer au du régisseur lumière qui encadre l'épreuve 	<p>Pertinence des propositions techniques complétant le dossier technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il intègre la note écrite concernant les adaptations proposées (schéma, liste de matériel complémentaire, note explicative) - Un complément d'informations (schéma, liste de matériel) est annexé au dossier <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à justifier oralement ses propositions d'adaptations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les avantages et les bénéfices techniques de ses propositions d'adaptations (Optimisation du synoptique, remplacement d'une technologie, meilleure répartition des équipements) sont précises et montrent la justesse des propos
---	---	---	--

Bloc de compétences N°2 – Technicien.ne Lumière

Référentiel d'activités	Référentiels de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Bloc N°2 - Préparer le matériel d'éclairage en fonction de la fiche technique et du plan d'implantation lumière			
<p>BCP2-A1 Etudier la fiche technique et le plan lumière afin d'en ressortir les éléments et les informations techniques nécessaires à la préparation de l'installation lumière</p>	<p>BCP2-A1-C1 - Déterminer les besoins en équipements et en câblage lumière en analysant les documents techniques fournis pour ordonner la préparation technique</p> <p>BCP2-A1-C2 - Déterminer les équipements électriques des systèmes d'éclairage et des équipements en appliquant les calculs électriques afin de prévoir l'alimentation de ceux-ci</p>	<p>Une mise en situation pratique professionnelle est reconstituée, BCP2-MSP2 Elle est commune aux activités BCP2-A1/ BCP2-A2/ BCP2-A3 et à l'ensemble de leurs compétences.</p> <p>Le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournis au candidat les documents suivants : la fiche technique et le plan d'implantation lumière d'une demande d'éclairage. Le parc de matériel lumière dont dispose le candidat est complet et ne demande aucune autre location complémentaire.</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir les listes techniques des équipements et du câblage lumière et électrique après lecture des documents fournis et préciser une signalétique du matériel en fonction des zones d'exploitation - Organiser les zones de conditionnement du matériel afin de répartir les équipements en fonction de la régie lumière 	<p>Exactitude des listes techniques et de leur contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles contiennent les équipements lumière (projecteurs, gradateurs, réseau DMX) concordant à la fiche technique - Les systèmes de gradateur sont en adéquation avec les équipements d'éclairage - Le choix des systèmes de commande lumière correspond au contenu de la fiche technique (marque, type, spécificités) - Les équipements lumière (projecteurs, spécificités, type, lampes, accessoires, gélatine, position) sont notifiés dans les listes et définissent le patch lumière - La prise en compte du matériel électrique permettant l'alimentation des systèmes d'éclairage est cohérente dans le type, les quantités et les fonctions de ces matériels (Câbles, boîtiers d'alimentation) - Les quantités de matériel sont suffisantes et correspondent à la demande <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à produire les listes de matériels après une analyse de la fiche technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les listes de matériels sont précises dans leurs contenus et respectent les identifications liées aux zones d'exploitation (Régie lumière, gradateurs, réseau DMX, équipements, projecteurs, réseau lumière)

<p>BCP2-A2 Effectuer le conditionnement des équipements lumière et du câblage lumière nécessaires en adéquation avec les documents fournis</p>	<p>BCP2-A2-C1 - Choisir les équipements, le câblage lumière et le câblage électrique en se référant à la demande et aux documents techniques afin de répondre à l'analyse de la fiche technique et du plan d'implantation lumière</p> <p>BCP2-A2-C2 - Réaliser les préparations de matériel lumière en instituant une signalétique dédiée aux différents espaces d'exploitations pour faciliter l'organisation de répartitions</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP2-A1, à savoir BCP2-MSP2</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les équipements et le câblage lumière en adéquation avec la fiche technique et le plan d'implantation lumière - Sélectionner le câblage électrique afin d'alimenter les équipements dédiés aux systèmes d'éclairage, ceci en cohérence avec les documents fournis - Répartir les équipements, le câblage de commande lumière et le câblage électrique en fonction des zones d'exploitation et en concordance avec le système d'identification que le candidat aura choisi 	<p>Organisation et cohérence de la répartition du matériel d'éclairage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble du matériel choisi correspond aux demandes de la fiche technique et aux listes produites (projecteur, gradateurs, systèmes de commande) - L'ensemble du câblage choisi correspond aux demandes de la fiche technique et aux listes produites (type, commande, puissance, réseau) - L'identification du matériel et du câblage correspond au système d'identification choisi par le candidat - Les équipements électriques permettant l'alimentation des systèmes d'éclairage choisis correspond aux demandes et aux listes mises en forme par le candidat <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à organiser et à effectuer la répartition du matériel selon les documents techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La répartition du matériel et du câblage est en adéquation avec les zones d'exploitation (façade, implantation scénique, implantation salle) - Les moyens de protection individuelle nécessaires au conditionnement du matériel sont identifiés et utilisés - Les actions et les manipulations respectent la sécurité des biens et des personnes et prennent en compte la prévention des risques
--	--	---	---

<p>BCP2-A3 Effectuer le contrôle des équipements lumière et de l'ensemble de la connectique lumière en utilisant les procédures de vérification dédiées</p>	<p>BCP2-A3-C1 - Vérifier les équipements et le câblage lumière par des tests simples en utilisant les outils de contrôle afin de s'assurer du bon fonctionnement des différents éléments permettant la mise en œuvre des systèmes d'éclairage</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP2-A1, à savoir BCP2-MSP2</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer oralement les phases de contrôle qu'il souhaite réaliser - Procéder à la vérification d'un équipement lumière (projecteur), d'un câble de commande, d'un câble de puissance et d'un câble d'alimentation en prenant en compte les moyens de prévention des risques et en utilisant les outils de contrôles <p>Pour le processus de contrôle, le candidat sélectionne un projecteur de son choix, un câble de commande lumière et un câble électrique et effectue les actions demandées. Le régisseur lumière qui encadre l'épreuve évalue le candidat dans ses démarches de contrôles de l'équipement, du câble de commande lumière et du câble d'alimentation</p>	<p>Justesse des explications quant aux actions réalisées pour les phases de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arborescence des actions à réaliser est cohérente - Les aspects liés à la sécurité électrique sont cités et justifiés pour la mise en œuvre des phases de contrôle <p>Rigueur et résultante des phases de contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de prévention des risques et les équipements de protection individuelle sont utilisés - La vérification de l'équipement est réalisée en utilisant les outils de contrôle dédiés (Testeur, outils de contrôle) en toute sécurité - La résultante du contrôle des équipements respecte les actions déclinées préalablement <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à expliquer et réaliser les phases de contrôle des équipements lumière ou/et du câble</p> <ul style="list-style-type: none"> - La progression des actions citées préalablement concorde avec les manipulations et les opérations réalisées
---	---	--	--

Bloc de compétences N°3 – Technicien.ne Lumière

Référentiel d'activités	Référentiels de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Bloc N°3 - Installer et désinstaller les systèmes d'éclairage en fonction des demandes d'exploitation			
<p>BCP3-A1 Mettre en place les systèmes d'éclairage ainsi que les équipements lumière en fonction de la fiche technique et des plans d'implantation lumière</p>	<p>BCP3-A1-C1 - Organiser les zones de déchargement sur le lieu du spectacle en analysant le plan d'implantation lumière afin de répartir le matériel d'éclairage sur les zones d'exploitation</p> <p>BCP3-A1-C2 - Prendre en compte les autres corps de métiers présents lors des phases de transport et de mise en œuvre en appliquant la réglementation dédiée aux activités afin de respecter la prévention des risques et les consignes de sécurité en termes de gestes et postures</p> <p>BCP3-A1-C3 - Aménager les zones d'exploitation en utilisant et en manipulant, en toute sécurité, des dispositifs scéniques du lieu de spectacle afin d'organiser l'implantation des systèmes d'éclairage et des équipements lumière</p> <p>BCP3-A1-C4 - Installer la régie lumière, les équipements lumière en se référant aux documents techniques d'exploitation afin que l'installation soit en cohérence avec les documents techniques fournis</p>	<p>Une mise en situation pratique professionnelle est reconstituée BCP3-MSP3. Elle est commune aux activités BCP3-A1/ BCP3-A2/ BCP3-A3 et à l'ensemble de leurs compétences.</p> <p>Le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournit au candidat les documents suivants : la fiche technique et le plan d'implantation lumière d'une demande d'éclairage. Pour cette situation pratique, les différents équipements et systèmes d'éclairage sont présents sur le lieu du spectacle et stockés dans le lieu prévu à cet effet.</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se munir des équipements nécessaires à la manutention des équipements et des systèmes d'éclairage (EPI) - Ordonner et aménager les zones de manutentions en respectant les règles liées à la prévention des risques pour prévenir ses actions d'installation - Mettre en place le système d'éclairage et les équipements lumière sur les structures prévues pour l'implantation lumière de la scène et de la salle 	<p>Cohérence et respect de la mise en place des systèmes d'éclairage par rapport aux documents techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité sont respectées dans les actions du candidats (port des EPI, prise en compte des autres corps de métier, demandes de validation avant la mise en action) - L'organisation choisie pour l'installation des systèmes lumière correspond au plan d'implantation scénique et aux paramètres notés sur la fiche technique - L'organisation choisie pour l'installation des équipement lumière dédiés au plateau ou à la scène correspond au plan d'implantation scénique et aux demandes des artistes notés sur la fiche technique ou du régisseur lumière qui encadre l'épreuve <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à installer les systèmes d'éclairage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements et le système lumière sont déchargés correctement (sens des caisses, pas de chocs, demande de personne en sus) et transportés en toute sécurité jusqu'aux zones prévues à ces effets (Posture, nombre de personnes dédiées au transport, équipements utilisés) - La disposition et la mise en place de la régie et des projecteurs (Scène et salle) correspond au plan d'implantation dans le lieu de l'épreuve - La disposition et la mise en place des équipements lumière dédiés au plateau ou à la scène correspond au plan d'implantation dans le lieu de l'épreuve - Les manipulations de machinerie scénique sont effectuées en toute sécurité en utilisant la terminologie dédiée pour avertir des manipulations scéniques

	<p>BCP3-A1-C5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la cohérence de l'installation du système d'éclairage et des équipements lumière en analysant les documents techniques afin de contrôler la cohérence entre la réalisation et les plans d'implantation lumière 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des manipulations scéniques nécessaire à l'installation du matériel lumière en toute sécurité et dans le respect des consignes et des procédures - Contrôler cette mise en place en concordance avec le plan d'implantation lumière et la fiche technique et vérifier le rangement des espaces d'exploitation 	<p>Cohérence de l'installation des systèmes d'éclairage par rapport aux documents techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les vérifications de l'installation, de la régie et des zones d'exploitation sont réalisées en utilisant le plan d'implantation et la fiche technique et en contrôlant la propreté dans chaque espace d'exploitation <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à vérifier l'adéquation de l'installation lumière et de la demande technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mises en place des équipements lumière sont comparées et contrôler en se référant aux documents techniques d'implantation
--	---	--	--

<p>BCP3-A2 Connecter l'ensemble du système d'éclairage ainsi que les équipements lumière de la scène et/ou de la salle en fonction des documents techniques fournis</p>	<p>BCP3-A2-C1 - Connecter les systèmes d'éclairage et les équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en respectant le contenu des documents techniques (Synoptique et fiche technique) afin que la mise en fonction soit opérante</p> <p>BCP3-A2-C2 - Connecter les branchements électriques des équipements lumière et du système d'éclairage en respectant la réglementation et en effectuant la demande auprès du régisseur lumière afin de garantir un fonctionnement complet de l'installation lumière</p> <p>BCP3-A2-C3 - Vérifier l'architecture des systèmes d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en contrôlant l'installation afin que la concordance entre les plans d'implantation lumière, la fiche technique et les zones d'exploitation soit confirmée</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP3-A1, à savoir BCP3-MSP3</p> <p>Concernant cette phase, le régisseur lumière qui encadre l'épreuve vérifie que le candidat a effectué la demande de connexion électrique. Dans le cas contraire celui-ci n'autorise pas le candidat à réaliser les branchements électriques.</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relier les équipements lumière en utilisant le câblage adéquate (puissance, commande, réseau) et en fonction de la fiche technique - Procéder aux branchements électriques après une demande faite au régisseur lumière qui encadre l'épreuve - Vérifier l'installation du système d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle en rapprochant la fiche technique, le synoptique et le plan d'implantation lumière 	<p>Exactitude et organisation des connexions des systèmes d'éclairage</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connexion des différents équipements lumière et du système d'éclairage est réalisée en concordance avec le synoptique et le plan d'implantation lumière - L'architecture de la chaîne lumière est respectée et optimisée (Suivi du synoptique et utilisation de connexions dédiées afin d'éviter le surplus de câbles) - La demande de connexion des liaisons électriques est verbalisée par le candidat au régisseur lumière qui encadre l'épreuve <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à réaliser l'architecture du système d'éclairage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle dédiés aux manutentions sont portés et utilisés afin d'effectuer les manipulations - L'ensemble des connexions sont réalisées en prenant en compte les différents types d'équipements - Les vérifications de l'ensemble des connexions reliant les équipements lumière et le système d'éclairage par les câbles de puissance, de commande ou de réseau lumière permettent le respect des données du patch lumière - Après la validation du régisseur lumière, les branchements électriques des équipements lumière et du système d'éclairage sont réalisés et respectent la prévention des risques électriques - Les procédures de contrôle sont expliquées au régisseur lumière qui encadre l'épreuve en citant chronologiquement les actions à réaliser
---	---	---	--

<p>BCP3-A3 Déconnecter et démonter le système d'éclairage et les équipements lumière en prévenant les risques liés aux activités</p>	<p>BCP3-A3-C1 - Aménager les zones de démontage en fonctions des autres corps de métier et des zones de déchargement en appliquant les consignes de sécurité pour la mise en action des phases de démontage et de manutentions</p> <p>BCP3-A3-C2 - Désinstaller la régie lumière et les équipements lumière en respectant les procédures réglementaires afin de ranger et de stoker l'ensemble du matériel</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP3-A1, à savoir BCP3-MSP3</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager les zones de démontage en organisant une logique de désinstallation - Expliquer, au régisseur lumière qui encadre l'épreuve, les actions prévues pour le démontage et leur chronologie - Contrôler la faisabilité du démontage en collaboration avec les autres corps de métier - Désinstaller le système d'éclairage et les équipements lumière - Ranger le matériel dans l'espace prévu en respectant les consignes de sécurité liées aux manipulations 	<p>Pertinence des phases de démontages du système d'éclairage et des équipements lumière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de protection individuelle dédiés aux manutentions sont portés et utilisés par le candidat pour effectuer les manipulations - Les demandes de démontage des différentes zones d'exploitation sont formulées et communiquées au régisseur lumière qui encadre l'épreuve pour validation - Les zones de chargement sont identifiées par une signalétique dédiée au chargement ou au stockage du matériel - Les directives de chargement des systèmes d'éclairage et des équipements lumière sont annoncées aux autres corps de métier et respectées dans la chronologie des actions <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à effectuer le démontage du système d'éclairage et des équipements lumière en prenant en compte la sécurité et la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de protection individuelle dédiés aux manutentions sont portés et utilisés - Les équipements lumière et le système d'éclairage sont transportés en toute sécurité jusqu'aux zones de chargement (Posture, nombre de personnes dédiées au transport, équipements utilisés) et chargés correctement (sens des caisses, pas de chocs, demande de personne en sus) - Les manipulations des équipements en fonction de leur type et de leur encombrement sont réalisées en sécurité avec les équipements de protections individuels prévus à ces effets
--	--	---	--

Bloc de compétences N°4 – Technicien.ne Lumière

Référentiel d'activités	Référentiels de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Bloc N°4 - Configurer les systèmes d'éclairage en fonction des demandes du régisseur lumière			
<p>BCP4-A1 Procéder à la mise en fonction du système d'éclairage et des équipements lumière</p>	<p>BCP4-A1-C1 - Vérifier préalablement l'architecture du système d'éclairage et des équipements lumière et les différents patchs en se référant aux documents techniques afin de respecter la logique d'organisation fournie par les documents techniques</p> <p>BCP4-A1-C2 - Appliquer les procédures d'allumage du système d'éclairage et des équipements lumière en contrôlant la faisabilité des actions afin que l'intégrité fonctionnelle soit respectée</p>	<p>Une mise en situation pratique professionnelle est reconstituée, BCP42-MSP4 Elle est commune aux activités BCP4-A1/ BCP4-A2/BCP4-A3 et à l'ensemble des leurs compétences.</p> <p>Pour cette situation pratique, le système d'éclairage et les équipements lumière sont installés et correspondent à la fiche technique et au plan d'implantation lumière</p> <p>Les mises en fonction du système d'éclairage, des gradateurs et des équipements lumière sont suivies par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les phases de mise en fonctionnement en contrôlant l'installation dans les règles de prévention des risques dédiées aux activités - Contrôler auprès du régisseur lumière encadrant l'épreuve et des autres corps de métier la faisabilité de la mise en fonctionnement du système d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle 	<p>Exactitude et respect des demandes de configurations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les phases de mise en fonctionnement sont nommées dans l'ordre, expliquées et justifiées - La logique des procédures d'allumage comprenant l'enchaînement des phases de contrôle est respectée pour la mise en fonctionnement du système d'éclairage des équipements lumière <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à effectuer la mise en fonction du système d'éclairage en prenant en compte la sécurité et la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations orales données aux différents autres corps de métier sont précises et suffisamment explicites - La mise en fonctionnement du système d'éclairage et des équipements lumière est effectuée en toute sécurité et concorde avec les phases énoncées - La vérification de la mise en fonction est effectuée et oriente le contrôle du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements lumière et du système d'éclairage

		<ul style="list-style-type: none">- Effectuer, après validation du régisseur lumière la mise en fonction du système d'éclairage et des équipements lumière- Vérifier les procédures d'allumage dans leurs exécutions pour le système d'éclairage et les équipements lumière dédiés à la scène et à la salle	
--	--	--	--

<p>BCP4-A2 Paramétrer le système d'éclairage et les équipements lumière en fonction des demandes du régisseur lumière</p>	<p>BCP4-A2-C1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Configurer le système d'éclairage et les équipements lumière en utilisant les outils de paramétrage et en répondant aux demandes du régisseur lumière pour une concordance des demandes techniques et artistiques. <p>BCP4-A2-C2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter les documents de paramétrage en précisant les fonctions et les informations techniques du système d'éclairage et des équipements lumière dédiés à la scène et à la salle pour l'exploitation du spectacle 	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP4-A1, à savoir BCP4-MSP4</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier les configurations demandées sur les documents techniques fournis - Procéder aux différents paramétrages du système d'éclairage demandés sur les documents techniques et/ou demandés par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve - Procéder aux différents paramétrages des équipements lumière demandés sur les documents techniques et validés par les artistes ou le régisseur lumière qui encadre l'épreuve - Rédiger les documents pour l'exploitation du spectacle en tenant compte des configurations effectuées du système d'éclairage et les équipements lumière - Faire un exposé oral au régisseur lumière, qui encadre l'épreuve, concernant l'architecture du système d'éclairage afin de vérifier l'adéquation de l'installation avec les demandes du régisseur lumière et/ou des artistes 	<p>Justesse et organisation des configurations et des paramétrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les configurations du système d'éclairage sont lues sur les documents techniques et expliquées au régisseur lumière qui encadre l'épreuve - Les configurations lumières sont mises en œuvre pour le système d'éclairage et pour les différents équipements lumière dédiés à la scène et à la salle et respectent les paramétrages des documents techniques et les demandes du régisseur lumière qui encadre l'épreuve (patch lumière, adressage réseau, mémoires consoles, effets) - Les outils de paramétrage dédiés au système d'éclairage sont utilisés (programme informatique dédiés, outils de contrôle) - Les documents techniques sont complétés et intègrent les différentes configurations mises en œuvre pour le système d'éclairage et les équipements lumière dédiés à la scène et à la salle <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à préparer les équipements lumière (Configuration et paramétrage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations des documents techniques sont prises en compte dans le paramétrage du système d'éclairage - Les configurations des équipements lumière sont effectuées de façon organisée et logique - Les réponses aux questionnements du régisseur lumière qui encadre l'épreuve concernant des indicateurs qualitatifs lumières demandées par les artistes pour l'exploitation (Niveau, directivité, couleur, effets, positionnement) sont précises et cohérentes techniquement. - Les informations complémentaires des documents techniques sont précises et commentées
---	--	---	--

Bloc de compétences N°5 – Technicien.ne Lumière

Référentiel d'activités	Référentiels de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Bloc N°5 - Régler le système d'éclairage et les équipements lumière en fonction des documents techniques et en adéquation aux demandes du régisseur lumière			
<p>BCP5-A1 Procéder aux réglages des luminaires en fonction des demandes du régisseur lumière présent sur le lieu du spectacle</p>	<p>BCP5-A1-C1 - Expliquer les directives du régisseur lumière ou de l'éclairagiste en utilisant le langage technique approprié afin de respecter les demandes du régisseur lumière ou de l'éclairagiste</p> <p>BCP5-A1-C2 - Régler les luminaires en fonction des documents techniques et des demandes du régisseurs lumière ou de l'éclairagiste en effectuant leurs directives afin de répondre à leurs instructions et en respectant les données du plan de feux lumière</p>	<p>Une mise en situation pratique professionnelle est reconstituée, BCP5-MSP5. Elle est commune aux activités BCP5-A1/ BCP5-A2 et commune à l'ensemble de leurs compétences</p> <p>Le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournit au candidat les documents suivants : la fiche technique et le plan d'implantation lumière et le patch lumière</p> <p>Pour cette situation pratique, le système d'éclairage et les équipements lumière sont installés et sont en adéquation avec la fiche technique et le plan d'implantation. Le système d'éclairage est en fonctionnement et diffuse de l'éclairage</p> <p>Le réglage de deux projecteurs est demandé au candidat par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve. Le régisseur lumière donne au candidat les directives nécessaires concernant les spécificités des réglages (Point chaud, orientation, netteté, cadrage, ouverture, niveau)</p>	<p>Adéquation et cohérence des réglages des équipements lumières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La terminologie technique liée au réglage des équipements lumières est utilisée correctement et développée - Les démarches techniques de réglages sont expliquées oralement au régisseur lumière qui encadre l'épreuve (Ordre des phases de réglages) - Les réglages sont effectués et respectent les demandes du régisseur lumière sur les aspects : Point chaud, orientation, netteté cadrage, ouverture, niveau <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à mettre en œuvre l'adéquation des réglages et les demandes du régisseur lumière</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication orale intègre les termes techniques dédiés aux réglages lumière - Les manipulations techniques des équipements lumières sont justes et correspondent aux demandes du régisseur lumière - Les vérifications d'éclairage sont effectuées en respectant les données du plan lumière

		<p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Reformuler les directives du régisseur lumière ou de l'éclairagiste en utilisant la terminologie dédiée afin qu'il vérifie la compréhension de la demande- Effectuer les réglages de deux projecteurs en expliquant ses démarches au régisseur lumière (Ce dernier choisit le type de projecteurs)	
--	--	---	--

Bloc de compétences N°6 – Technicien.ne Lumière

Référentiel d'activités	Référentiels de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Bloc N°6 - Assister le régisseur lumière durant l'exploitation et effectuer les interventions selon ses directives			
<p>BCP6-A1 Analyser les demandes et les besoins techniques et/ou artistiques exprimés par les artistes ou le régisseur lumière liés à l'exploitation du spectacle</p>	<p>BCP6-A1-C1 - Produire le document lié aux demandes d'interventions en vérifiant les configurations techniques d'exploitation du spectacle afin de répondre aux demandes du régisseur lumière et/ou des artistes</p>	<p>Une mise en situation pratique professionnelle est reconstituée, BCP6-MSP6 Elle est commune aux activités BCP6-A1/ BCP6-A2 et commune à l'ensemble de leurs compétences</p> <p>Le régisseur lumière qui encadre l'épreuve fournit au candidat les documents suivants : la fiche technique, le plan d'implantation lumière, le patch lumière, la conduite lumière du spectacle et toutes informations complémentaires sur les besoins des artistes</p> <p>Pour cette situation pratique, une situation pratique d'exploitation de spectacle est mise en œuvre. Un moment de la conduite lumière du spectacle intègre une demande d'interventions souhaitée par le régisseur lumière qui encadre l'épreuve.</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la demande d'intervention du régisseur lumière en lui expliquant les actions qui seront réalisées par le candidat - Produire un document synthétique lié à l'intervention choisie par le régisseur lumière pendant la phase de conduite lumière du spectacle concerné 	<p>Pertinence et justesse du document d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il contient un document écrit synthétique pour situer chronologiquement les actions à réaliser et qui répond aux demandes du régisseur lumière qui encadre l'épreuve - Les directives du régisseur lumière sont vérifiées par l'exposé du document <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à anticiper et préparer les interventions en fonction des demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reformulation des interventions demandées par le régisseur lumière est claire et précise - Le document intègre les données techniques et logistiques dédiées à l'intervention lumière en fonction des demandes du régisseur lumière ou des besoins des artistes

<p>BCP6-A2 Procéder aux interventions techniques pendant l'exploitation du spectacle selon les demandes du régisseur lumière</p>	<p>BCP6-A2-C1 - Analyser la conduite lumière du spectacle en se référant aux documents techniques d'exploitation afin de prévoir les interventions demandées par le régisseur lumière et /ou les artistes</p> <p>BCP6-A2-C2 - Réaliser les interventions techniques et scéniques par des actions techniques précises en fonction de la conduite lumière du spectacle et des demandes du régisseur lumière afin de répondre aux besoins d'exploitation</p>	<p>La mise en situation pratique professionnelle reconstituée est identique à celle définie en BCP6-A1, à savoir BCP6-MSP6</p> <p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'intervention en prenant en compte les aspects techniques, artistiques, environnementaux et les autres corps de métier - Effectuer l'intervention en fonction de la demande du régisseur lumière et des besoins des artistes - Connaître ses fonctions et savoir se positionner en tant que technicien.ne lumière dans un environnement de travail - Rendre compte des actions qu'il a réalisées et de la finalité de celles-ci sur la conduite du spectacle.(Compte rendu au régisseur lumière) 	<p>Exactitude et réactivité des interventions effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intervention demandée intègre les actions à effectuer chronologiquement - Les informations concernant l'intervention sont communiquées aux personnes concernées (artistes, techniciens, autre corps de métier) - L'intervention est réalisée et correspond à la demande du régisseur lumière au niveau technique et logistique et répond à la demande des artistes - L'intervention réalisée se positionne en adéquation avec les fonctions du technicien.ne lumière - L'intervention respecte un délai qui est en concordance avec la chronologie de la conduite lumière du spectacle <p>Le/la candidat(e) démontre sa capacité à se positionner sur une intervention technique durant l'exploitation du spectacle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations orales données par le candidat aux autres corps de métier pour l'intervention sont claires et explicites - L'intervention est effectuée et ajustée chronologiquement à la conduite son - Les actions sont précises et utilisent les équipements concernés par la demande du régisseur lumière - Une autoévaluation est réalisée par le candidat concernant son intervention et les actions techniques réalisées
--	---	---	---